

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2024

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Rémi Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Didier Missenard	Pouvoir à Marie-Pierre Digard
Ariane Wachtausen	Pouvoir à Rémi Darmon
Pierre Bertiaux (Arrivé 20h40)	Pouvoir à Mireille Delafaix
Alain Cano	Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Albert Da Silva (Arrivé 20h38)	Pouvoir à David Ros
Kaouthar Benameur (Arrivée 20h40)	Pouvoir à Martine Charvin
Louis Leroy	Pouvoir à Eric Lucas

Absent :

Laurent Rémy

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 26

Nombre de votants : 32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Abdelhamid Mellouk est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2024-29 – JEUNESSE – PARTICIPATION COMMUNALE POUR LE MINI-SEJOUR D'AOUT 2024

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2002-883 du 3 mai 2002 relatif à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et de loisirs,

Vu l'avis de la commission de l'Animation de la cité du 25 mars 2024,

Considérant la volonté de la ville d'Orsay de proposer et d'organiser des mini-séjours à destination de jeunes âgés entre 11 et 17 ans,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le tarif applicable à ce mini-séjour.
- **Précise** que les recettes et dépenses correspondantes seront affectées au budget de la commune.
- **Adopte** le tarif suivant :

MINI-SEJOURS D'ETE

Lieu	Dates	Tranche d'âge	<u>Prestations</u>	Prix Réel * par enfant
Le Ferme relais de la Baie de Somme à Morlay (80)	19 au 22 août 2024	11 / 17 ans	<ul style="list-style-type: none">➤ TRANSPORT ALLER-RETOUR AVEC LE MINIBUS DE LA COMMUNE➤ ENCADREMENT➤ HEBERGEMENT➤ RESTAURATION➤ ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES	302,18 €/pers

***Prix réel : activités, hébergement et pension complète (ne prend pas en compte le coût de l'encadrement par les agents municipaux et le coût du transport avec le minibus de la ville).**

PROPOSITION DE TARIFICATION POUR LE MINI-SEJOUR D'AOUT 2024

✓ Mini-séjour d'août 2024 à Morlay (80).

Tarif minimum de 60,44 € pour un quotient minimum de 200 €

Tarif maximum de 241,74 € pour un quotient maximum de 2 300 €

Pour les non-Orcéens : le tarif maximum est fixé à 302,18 €.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le **05 AVR. 2024**
et de la publication le **05 AVR. 2024**

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

